Banques françaises : la facture de la crise atteint 33 milliards d'euros

09/04/2010 à 18h50

La facture de la crise pour les banques françaises s'est élevée à 33 milliards d'euros depuis juin 2007, dont 8,5 milliards pour 2009, attribuable "*principalement*" aux actifs dits "*toxiques*," a indiqué vendredi le gouverneur de la Banque de France Christian Noyer.

M. Noyer, qui s'exprimait dans le cadre de la présentation du rapport annuel de la Commission bancaire, a souligné que 2009 avait marqué un ralentissement sur ce plan.

Danièle Nouy, secrétaire générale de la Commission bancaire, a indiqué que les banques n'étaient pas sous pression pour liquider les actifs toxiques qui restent encore dans leur bilan.

> ***Les cinq grandes banques françaises, BNP Paribas, Société générale, Crédit agricole, Crédit mutuel et BPCE, maison mère de Natixis, ont dégagé en 2009 un résultat net cumulé de 11,7 milliards d'euros, en hausse de 93% par rapport à 2008. Toutes ont été bénéficiaires sur l'année.***

Le gouverneur a relevé que la hausse des revenus des établissements français en 2009 "*est essentiellement imputable aux bonnes performances des activités de marché.*"

Le produit net bancaire (PNB, équivalent du chiffre d'affaires), s'est affiché en hausse de 25%.

Pour M. Noyer, les banques françaises affichent actuellement

une “*bonne solvabilité*.” Les tests de résistance effectués au niveau national ou européen “*confirment la capacité de résistance des établissements français*,” a assuré le gouverneur.

Toutefois, les banques françaises doivent aborder 2010 avec prudence car des sources de vulnérabilité existent encore comme le risque de décotes sur les actifs toxiques ou les effets induits par les déficits des États, a déclaré la Commission bancaire.

L’autorité française de contrôle du secteur bancaire, devenue cette année l’Autorité de contrôle prudentiel (ACP), estime que l’évolution des provisions destinées à couvrir les risques de crédit dépendra de la vigueur de la reprise économique.

“*L’évolution du coût du risque de crédit dépendra (…) du rythme et de l’ampleur de la reprise économique,*” estime-t-elle à l’occasion de la publication de son rapport annuel 2009.

“*D’autres sources potentielles de vulnérabilité existent, qu’il s’agisse par exemple d’un environnement de marché qui serait moins favorable qu’en 2009, du risque de décotes supplémentaires de certains ‘actifs toxiques’ ou des effets induits (…) par l’importance des déficits publics,*” ajoute-t-elle.

Pas d’inquiétude sur la Grèce

Interrogé sur la situation de la Grèce, Christian Noyer a dit ne pas avoir d'”*inquiétude particulière*” sur l’exposition des banques françaises qu’il a chiffrée à quelque 50 milliards d’euros, à comparer aux 75,45 milliards de dollars (56,28 milliards d’euros) estimés par la Banque des règlements internationaux.

“*Sauf à imaginer que l’économie grecque disparaisse d’un coup de baguette magique, c’est une exposition économique normale,*”

a souligné le gouverneur de la Banque de France.

“*C’est un risque que nous surveillons de près mais qui est, pour une vaste majorité, un risque sur la clientèle grecque. (…) Les banques françaises détiennent des obligations souveraines (grecques) d’un montant qui est relativement faible,*” a-t-il poursuivi.

Le Crédit agricole et la Société générale sont présentes sur le marché grec avec leur filiale respective Emporiki et Geniki.

Prié de commenter le projet de taxe sur les groupes bancaires visant à réduire le risque systémique, Christian Noyer a insisté sur la nécessité de réfléchir à la question au niveau international.

Il n’a pas voulu préciser s’il préférait qu’une telle taxe alimente le budget de l’État, comme le désire pour l’heure le gouvernement français, ou d’autres solutions comme par exemple le choix allemand d’alimenter un fonds de secours pour les banques.

Reuters